

Commune de LE QUILLIO
Compte rendu
Réunion du Conseil Municipal
Séance du Mercredi 16 Septembre 2015

Intervention de la Mission Locale du Centre Bretagne

Un représentant de la Mission Locale est venu présenter l'activité de la Mission Locale sur le territoire et plus particulièrement sa politique jeunesse de 16 à 26 ans.

Approbation du Schéma de mutualisation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 22 Juillet, le Schéma de mutualisation réalisé par la Communauté de Communes en étroite collaboration avec les communes, et notamment les DGS et Secrétaires de Mairie, a été présenté.

Dans un contexte de réforme territoriale, la CIDERAL a décidé de solliciter l'avis des communes sur le Schéma de mutualisation qui rappelle les services déjà mutualisés et/ou prévoit les évolutions suivantes :

- **URBANISME** : un service commun pour l'ensemble des communes du territoire pour l'instruction des Actes du Droit du Sol (Permis de Construire, Permis d'Aménager....) existe depuis 2007 à la CIDERAL.
- **AMENAGEMENT URBAIN** : Un accompagnement technique dans la réalisation des projets de voirie, de lotissements... est fortement souhaité par les communes (sous réserve de renforcer les moyens humains de l'EPCI).
- **RESSOURCES INFORMATIQUES** : La poursuite de la réflexion sur la mise en place de serveurs virtualisés communs, de licences informatiques uniques, de logiciels métiers... semble recueillir un écho favorable. Les groupements de commandes sont une voie à privilégier pour favoriser les économies d'échelle.
- **MARCHES PUBLICS** : Il est proposé de poursuivre la politique des groupements de commande sous l'égide de la Communauté à titre gratuit pour les communes. Une aide à la rédaction des marchés publics pourrait être proposée sous réserve de renforcer les moyens humains de l'EPCI.
- **COMMUNICATION** : Un travail de création d'une plateforme commune pour les sites internet sera lancé dès 2015.

- **RESSOURCES HUMAINES** : La réflexion sur de nouvelles mutualisations de personnel et l'organisation de programmes de formations à l'échelle du territoire se poursuivra.

Ce schéma de mutualisation sera soumis au Conseil Communautaire après avis des conseils municipaux. Il est appelé à évoluer lors des prochaines années en fonction des évolutions des territoires communaux et communautaires.

Au regard de la densité du document et l'impact de la mutualisation sur l'organisation territoriale, le Conseil Municipal a souhaité ne pas émettre d'avis lors de cette réunion afin de laisser chacun des membres s'approprier le dit document.

Vu la Loi de Réforme des Collectivités Territoriales dite Loi RCT du 16 décembre 2010 qui oblige les Communautés à élaborer, un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Vu la Loi dite Mapam du 27 Janvier 2014

Vu la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale du 7 Août 2015 dite Loi NOTRe,

Considérant le Schéma de mutualisation présenté par Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-EST FAVORABLE, à l'unanimité des membres présents au Schéma de mutualisation même si celui-ci a été réalisé à minima

-AJOUTE qu'il aurait été souhaitable de réfléchir à une mutualisation plus avancée, notamment au niveau du personnel administratif

-SOUHAITE que les groupements de commande soient formalisés en privilégiant la sectorisation de manière à permettre aux petites entreprises de répondre aux appels d'offres,

-SOUHAITE que des fiches procédures relatives aux différents groupements de commandes soient établies afin que chaque commune puisse adhérer à ces groupements dans les délais préalablement définis.

Recensement de la population 2016 : recrutement d'un agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu en 2016 au cours du 1^{er} trimestre.

Monsieur le Maire ajoute qu'il convient de recruter un agent recenseur et de publier l'offre d'emploi.

Considérant la nécessité de recruter un agent afin d'effectuer les missions d'agent recenseur pendant la durée de recensement à savoir un mois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE, de créer un poste d'agent recenseur pour une durée d'un mois

-SOLLICITE Monsieur le Maire afin que les modalités de publication du poste soient effectuées.

Terrain multisports

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réalisation d'un terrain multisports entre l'école et la Résidence du Fournil fait partie des projets 2016.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de visiter certains équipements dans les communes avoisinantes à savoir Allineuc et

Hémonstoir.

Monsieur le Maire précise que le montant du budget qui sera alloué pour la réalisation de cet équipement s'élèvera à environ 45 000 € HT et des subventions vont être sollicitées dans le cadre des fonds européens et du futur contrat de territoire.

La visite des terrains multisports est prévue le Samedi 3 octobre après-midi à partir de 14h00.

Mise en accessibilité des bâtiments publics : Agenda d'Accessibilité Programmé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Apave est venue présenter le rapport sur l'accessibilité des lieux publics le Mercredi 2 septembre dernier.

Monsieur le Maire ajoute qu'il convient de planifier les travaux à réaliser.

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 qui prévoit la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), permettant de prolonger, au-delà de 2015, le délai d'exécution des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP).

Considérant que le projet d'Ad'AP doit être déposé dans les douze mois suivant la publication de l'ordonnance, soit au plus tard le 27 septembre 2015.

Considérant le rapport sur l'accessibilité des bâtiments publics établi par l'Apave,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-DECIDE de planifier les travaux à réaliser de la manière suivante

Bâtiment public concerné	Montant et prévision des travaux à réaliser	Demande de dérogation auprès de la Commission d'Accessibilité
Toilettes publics - Cimetière		Sanitaires publics situés dans l'enclos de l'église – Patrimoine classé au Titre de conservation du Patrimoine
Eglise		Contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural
Chapelle St Maurice	900 € HT. Programmation des Travaux pour 2017	
Chapelle de Lorette	1000 € HT Programmation des Travaux pour 2018	
Cabinet Infirmier		Demande de dérogation –impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22

DECIDE à l'unanimité :

✓ Article 1

d'accepter la proposition de contrat d'assurance statutaire suivante :

Assureur : CNP Assurances/Courtier SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 2 mois. Et d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion suivant les modalités suivantes :

➤ **Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL**

Risques garantis	Franchise	Taux
Maladie ordinaire	15 jours	6,80 %*
Accident de service/Maladie professionnelle	15 jours	
Maternité	Sans franchise	
Longue maladie	Sans franchise	
Maladie de longue durée	Sans franchise	
Décès	Sans franchise	

** 6,50 % de taux de cotisation + 0,30 % de frais de gestion*

➤ **Agents titulaires, stagiaires et non titulaires affiliés à l'IRCANTEC**

Risques garantis	Franchise	Taux
Maladie ordinaire	Sans franchise	1,47 %*
Accident de service/Maladie professionnelle	Sans franchise	
Maternité	Sans franchise	
Grave maladie	Sans franchise	

** 1,40 % de taux de cotisation + 0,07 % de frais de gestion*

✓ Article 2

Le Conseil autorise le Maire (Président) ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Questions diverses

Tarifs redevance assainissement 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver les tarifs assainissement pour l'année 2016, à savoir :

- Abonnement : 34€,
- Consommation : 1.05 € le m³

Lotissement le Hameau des Chênes : Projet de logements de Côtes d'Armor Habitat

Monsieur le Maire fait part de la réunion qui a eu lieu avec Côtes d'Armor Habitat et présente les plans des futurs logements.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la teinte de l'enduit par rapport à l'intégration paysagère, et souhaite que cette remarque soit prise en compte dans le projet.

Transport scolaire : Abri bus et procédure de demande de point d'arrêt

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la mairie a été sollicitée pour la création d'un abri bus au lieu-dit Lohan.

Le Conseil Municipal est favorable à un déplacement de l'Abri bus situé au Bôlu à Lohan.

Monsieur le Maire souhaite rappeler la procédure pour la création d'un point d'arrêt ou la modification d'un point d'arrêt. En effet, Monsieur le Maire rappelle que le transport scolaire est de compétence départementale. Les administrés souhaitant solliciter le Département pour la création d'un point d'arrêt doivent déposer une demande au préalable en Mairie. La Mairie se charge ensuite de faire parvenir la demande au Département en y joignant l'avis du Maire. Les demandes sont ensuite instruites en Commission départementale. L'acceptation ou le refus dépend du circuit emprunté par le car. Une demande peut être rejetée si le point d'arrêt demandé est trop éloigné du circuit initial ou s'il se situe non loin d'un point d'arrêt déjà existant.

L'acceptation ou le refus d'un point d'arrêt ne dépend pas uniquement de l'avis du maire.

Enquête publique : Installation classée EARL LE CLEZIO

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'une enquête publique d'un mois a eu lieu du 7 Juillet 2015 au 11 Août 2015 concernant l'Earl LE CLEZIO, représentée par Monsieur Eric FRABOULET situé au lieu-dit Le Clézio à SAINT-THELO. Le Projet soumis à Enquête publique porte sur une augmentation des effectifs porcins afin d'atteindre 3894 places pour animaux équivalents.

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 10 Juin 2015,

Considérant la procédure de mise à Enquête publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un **AVIS FAVORABLE** à cette demande.

Eglise Notre Dame : Inauguration de l'Autel

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil Municipal que l'Inauguration de l'Autel à l'Eglise Notre Dame aura lieu le Dimanche 4 Octobre à 10h30 en présence de l'Evêque.

L'Association pour la sauvegarde du Patrimoine a sollicité la Mairie pour que la commune participe aux frais du Vin d'honneur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **EST FAVORABLE**, à l'unanimité, pour que la commune prenne à sa charge l'équivalent d'un tiers du montant des frais relatifs au Vin d'honneur. Les frais du Vin d'honneur seront partagés entre la Paroisse, l'Association de Sauvegarde du Patrimoine et la Commune.